

2018
2019

Guide de l'enfance et de la famille

Sommaire

0-3 ans p.5

3-11 ans p.8

11-14 ans p.13

+ 14 ans p.14

Famille p.15

Les Granges p.17

Les démarches p.18

Les associations p.23

Edito



Chers parents, chères familles,

C'est l'heure de la rentrée des classes !

Nouvelle année scolaire qui s'annonce et nouvelle occasion d'adresser à chacun d'entre vous le guide de l'Enfance et de la Famille.

Simplifié, il rassemble toutes les informations nécessaires à vos démarches et vous apporte une aide pratique : l'accueil de la petite enfance, l'organisation des temps scolaires, la restauration et toutes les informations utiles pour l'accueil de vos enfants de 0 à plus de 14 ans, au sein des services petite enfance et enfance jeunesse de la ville de Saint-Jean. Avec plus de 4.5 millions d'Euros des crédits municipaux alloués, ces services sont le principal poste budgétaire de la commune.

Pour la rentrée 2018, trois familles saint-jeannaises sur quatre ont plébiscité le maintien de la semaine de 4 jours et demi, lors d'une enquête menée fin 2017. Preuve, si besoin était, de la concordance entre les besoins des familles et le projet de la Ville.

Cette nouvelle année scolaire est l'occasion pour Saint-Jean de reconduire son Projet Educatif Territorial, de poursuivre les études de rénovation de 2 groupes scolaires (Preissac et Centre) afin d'accueillir dans de bonnes conditions les enfants. La ville souhaite aussi conforter la place occupée par « les Granges », sur le territoire, en direction de tous les publics.

Le bien-être de l'enfant et son épanouissement dans les structures d'accueil, à l'école et dans la ville demeure notre principal objectif. Vous découvrirez au fur et à mesure de la lecture de ce guide, tout ce que la Ville met en œuvre et accompagne comme dispositifs au service des plus jeunes.

Nous souhaitons à tous, parents, enfants, enseignants et acteurs associatifs, une belle rentrée.

Marie-Dominique VÉZIAN
Maire de Saint-Jean
Conseillère départementale

Céline MORETTO
Adjointe en charge de
l'Éducation et de la Famille

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Département

Associations

En 2015, la commune a élaboré son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), document de référence, qui pose des axes de travail visant à créer un environnement propice à la réussite éducative, au bien-être et au bien-vivre ensemble des enfants et des jeunes.

Ce PEDT est reconduit pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'en 2021. Le volet éducatif est totalement intégré dans un Projet Educatif et social global de la Ville qui, lui, sera reconduit en 2019.

Les **valeurs éducatives, sociales et culturelles**, partagées par tous les acteurs intervenant auprès de l'enfant, du jeune et de sa famille, se déclinent de façon suivante :

- Identifier et mobiliser les ressources éducatives du territoire autour d'un projet commun centré sur les enfants et sur les jeunes.
- Garantir la continuité des interventions, la complémentarité et la cohérence éducative des actions pour l'enfance et la jeunesse mises en œuvre par les différents acteurs éducatifs.
- Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.
- Garantir la sécurité des enfants avec des activités adaptées à leur âge et le respect du rythme de vie.
- Favoriser l'égal accès à tous à des loisirs éducatifs de qualité.

Les structures

Le Pôle Petite Enfance accompagne les familles, parents et futurs parents dans la recherche d'un mode de garde et facilite leurs démarches.

Une commission d'attribution constituée de l'adjointe en charge de la Petite Enfance, de la directrice du Pôle Solidarité et Petite Enfance, des directrices des deux crèches multi-accueil et de la responsable du Relais Assistantes Maternelles, étudie toutes les demandes d'accueil et détermine les orientations des familles au regard des critères sociaux, professionnels et familiaux.

Un dossier unique de pré-inscription est à constituer sur rendez-vous.

Contact

Pôle Solidarité Famille et Petite Enfance

Espace Victor Hugo - 4 Chemin du Bois de Saget

05 32 09 68 25

petite.enfance@mairie-saintjean.fr

Autres structures

- **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Au cœur du dispositif Médico-Social du Conseil Départemental de la Haute Garonne, le service PMI propose des consultations gratuites de nourrissons assurées par un Médecin Pédiatre et des Puéricultrices, tous les jeudis matin aux familles d'enfants de moins de 6 ans.

Maison des solidarités du Conseil Départemental de Haute-Garonne

8 chemin du Bois de Saget

05 34 25 50 50

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

Grâce aux services apportés aux familles, la CAF permet aux parents de concilier vie familiale et professionnelle en soutenant l'accueil du jeune enfant, en développant des dispositifs de soutien à la parentalité et en proposant des permanences de proximité et un site dédié www.mon-enfant.fr

Permanence de la CAF*

Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 13h30 à 17h (sur rdv)

4 chemin du Bois de Saget

08 10 25 31 10

www.caf.fr

* hors vacances scolaires

Les Crèches

o Présentation

Deux crèches accueillent les enfants résidant à Saint-Jean, à partir de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Elles proposent à la fois un mode d'accueil régulier ou occasionnel selon les places disponibles et la situation des familles, étudiée en commission d'attribution réunissant les professionnelles de la Petite Enfance.

Elles sont ouvertes de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

o Types d'accueils proposés :

Ces crèches proposent de l'accueil régulier et occasionnel de type halte-garderie.

Contact

«Au Pays des Fées»

Place François Mitterrand

05 62 89 05 95

paysdesfees@mutualite-mgh.fr

Gérée par la Mutualité Française de la Haute-Garonne

« La Pitchounelle »

20 Avenue de Lestang

05 61 74 50 34

multi-accueil-saintjean@loisireduc.org

Gérée par Loisirs Education Citoyenneté

o Le conseil de crèche :

Les crèches Au Pays des Fées et La Pitchounelle favorisent la place des parents en organisant un Conseil de Crèche pour permettre aux familles de s'exprimer et de donner leur avis. Les modalités de la participation parentale figurent dans le projet d'établissement. Le Conseil de Crèche est une instance consultative, un espace de dialogue et d'informations entre les familles, la municipalité, le représentant du gestionnaire et le personnel afin d'associer les parents à la vie de la crèche et à la politique municipale en faveur de la Petite Enfance. Les intérêts collectifs y sont débattus, à l'exclusion des problématiques individuelles. Le Conseil de Crèche ne se substitue pas au rôle des responsables ni à celui de l'équipe éducative et se réunit une à deux fois par an.

Les Assistantes Maternelles

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Deïjarches

Associations

o Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Accueil collectif des assistantes maternelles avec les enfants les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h. Les assistantes maternelles sont accompagnées et soutenues dans l'exercice de leur profession au travers de formations et de réunions thématiques (contrats de travail, législation, rythme de l'enfant....)

Accueil individuel sur RDV des parents pour répondre aux questions sur les différents modes de gardes, les aides et prestations familiales, devenir parent employeur...

Contact

Maison de l'Enfance et de la Famille

37 bis avenue Lapeyrière
05 32 09 68 30

o La Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)

La M.A.M, les Crocs Mignons est un regroupement d'assistantes maternelles agréées. Elle accueille des enfants âgés de 3 mois jusqu'à leur entrée en maternelle. Les différents espaces, pensés pour eux, leur permettent de s'épanouir autour d'ateliers psychomoteurs, sensoriels, de plein air...

Contact

Les Crocs Mignons

8 rue Auguste Blanqui
09 51 43 41 27
mamlescrocsmignons@gmail.com

La liste des **assistantes maternelles agréées** à Saint-Jean disponible auprès
du RAM 05 32 09 68 31 **et de la PMI** : 05 34 25 50 50

3-11 ans

Qui fait quoi ?

o L'Éducation nationale

assure la nomination des enseignants, leur rémunération et le contenu des enseignements. Saint-Jean dépend de la circonscription de Rouffiac-Tolosan, qui est placée sous la responsabilité de M. l'Inspecteur de l'Éducation nationale. Il est lui-même sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale. L'inspecteur de circonscription est le responsable hiérarchique des enseignants et des directeurs et directrices ; il assure à ce titre un rôle pédagogique et de contrôle. Les directrices des écoles Centre, Marcel Langer et Preissac sont des enseignantes qui bénéficient d'une décharge certains jours, pour effectuer toutes les tâches administratives et assurer l'animation pédagogique de l'équipe.

o Le Conseil d'école

est l'instance de concertation au sein de l'école, réunissant la direction de l'école, les enseignants, des élus et personnels municipaux et des représentants des parents d'élèves. Il vote le règlement intérieur, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

o La Mairie

est responsable du personnel ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles), ainsi que de la construction, du fonctionnement et de l'entretien des locaux. La Mairie effectue les pré-inscriptions scolaires, détermine le budget de l'école (crédits scolaires, matériel, mobilier...) et assure le fonctionnement de la restauration scolaire ainsi que des services péri et extra scolaires.

La Ville propose également tout au long de l'année aux enseignants des actions culturelles et de citoyenneté. Elle met à disposition, sans que cela ne soit une compétence obligatoire, des intervenants sportifs (de la GS au CM2) et un intervenant musique (du CP au CM2). De plus, elle finance la location de la piscine de L'Union ainsi que les transports en bus pour permettre aux élèves de s'y rendre. Enfin, elle prête ses installations sportives et propose un trajet en bus aux classes les plus éloignées.

Le territoire de la commune comprend **trois groupes scolaires**, dont l'affectation est déterminée en fonction du lieu de résidence des familles.

Groupe Scolaire Marcel Langer

71 chemin Montrabé

Maternelle (4 classes)

Elémentaire (7 classes)

Directrice : Christine Poulmarc'h

05 32 09 68 06 (maternelle)

05 32 09 68 05 (élémentaire)

ce.0312710c@ac-toulouse.fr

Groupe Scolaire Preissac

Rue des Arbousiers

Maternelle (5 classes)

Directrice : Virginie Taillefer

05 32 09 68 11

ce.0311658j@ac-toulouse.fr

Elémentaire (9 classes)

Directrice : Gratiene Laplace

05 32 09 68 10

ce.0311625y@ac-toulouse.fr

Groupe scolaire Saint-Jean Centre

Place François-Mitterrand

Maternelle (5 classes)

**Elémentaire (11 classes
dont la classe Ulis)**

Directrice : Corinne Cartier

05 32 09 68 15

ce.0312419l@ac-toulouse.fr

La commune de Saint-Jean accueille une **classe ULIS spécialisée** dans l'accueil d'enfants de différentes communes, en situation de handicap (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).

Située à l'école du centre, elle accueille au maximum 12 élèves, susceptibles de bénéficier d'un transport adapté mis à disposition par le Conseil départemental.

Inspection de l'Éducation Nationale

Allée des Platanes

31180 Rouffiac Tolosan

05 67 52 40 36

ien31-rouffiac@ac-toulouse.fr

o Présentation

La ville de Saint-Jean a mis en place un ALAÉ (Accueil de Loisirs Associé aux Écoles) dans chaque école de la commune. Il accueille les enfants scolarisés, avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. Les ALAÉ sont des centres de loisirs pour les temps d'accueils périscolaires.

Le personnel propose des animations et des activités ludiques aux enfants et veille particulièrement à conserver une ambiance calme pour ceux qui arrivent à peine réveillés. Ces ateliers, menés en cohérence avec les projets d'école, privilégient le rythme de l'enfant et l'invite, durant une journée bien chargée, au repos, au jeu et à la lecture.

o Fonctionnement

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h50	ALAÉ MATERNELLE ET ALAÉ ELÉMENTAIRE				
8h50-9h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS				
9h00-12h00	ÉCOLE				
12h00-13h50	ALAÉ et RESTAURATION				
13h50-14h00	ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS		Accueil ALAÉ sur chaque école de 12h00 à 14h (possibilité de récupérer son enfant entre 13h30 et 14h)		ACCUEIL PAR LES ENSEIGNANTS
14h00-16h15	ÉCOLE				ÉCOLE
16h15-18h30	ALAÉ		de 14h à 18h30		ALAÉ

Pour récupérer son enfant le soir

Chaque soir de la semaine, le départ s'échelonne de 16h30 à 18h30. Les parents ne pouvant, exceptionnellement, pas venir chercher leur enfant à l'heure de fermeture devront prévenir le responsable de l'ALAÉ dans les meilleurs délais.

Contact

ALAE du Centre
Élémentaire : 06 72 88 89 97
Maternelle : 06 08 26 86 01
 alae.centre@mairie-saintjean.fr

ALAE Preissac
Élémentaire : 06 78 94 88 63
Maternelle : 06 71 27 81 86
 alae.preissac@mairie-saintjean.fr

ALAE Marcel-Langer
Élémentaire : 06 79 69 51 96
Maternelle : 06 19 86 26 36
 alae.langer@mairie-saintjean.fr

Accueil de loisirs

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+14 ans

Famille

Granges

Départements

Associations

o Fonctionnement

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée.

Remarque : possibilité d'amener ou récupérer l'enfant entre 11h30 et 12h ou 13h30 et 14h, accueil le matin avant 9h30, départ le soir à partir de 17h.

L'Accueil de Loisirs propose :

- > des activités de découverte, favorisant l'autonomie (sport, activités manuelles, expression...),
- > des sorties (piscine, cinéma, accrobranche...)

o Séjours

Plusieurs séjours thématiques (sport, mer, multiactivités...) sont proposés chaque année pour les enfants de 5 à 11 ans, lors des vacances d'Hiver, de Pâques et d'Été. Les réservations se font au Service Éducation, dans la limite des places disponibles, à des dates précises annoncées par site internet, affichage, mails...

Contact

05 32 09 68 12

accueil.loisirs@mairie-saintjean.fr ou education@mairie-saintjean.fr



Restauration scolaire

o Fonctionnement

Le restaurant scolaire est un service municipal non obligatoire. L'inscription est ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune et inscrits à l'ALAE.

Le restaurant scolaire fonctionne les jours de classe (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Les repas sont préparés et livrés par le prestataire API, entreprise située à Saint-Jean. Les produits frais sont privilégiés. Des pâtisseries et compotes de fruits frais (préparation maison), des soupes de légumes frais en hiver, 20% de produits BIO sont aussi proposés.

o Menus

Menus disponibles sur villedeSaintjean.apimobile.fr ou dans les panneaux d'affichage devant chaque école

o Allergie

Pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires, ou suivant un régime alimentaire lié à une maladie chronique, il est possible de mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé. La ville fournit des repas de substitution uniquement en cas d'allergie à l'oeuf, au poisson, ou d'intolérance au lait.

Contactez la Direction de l'école ou le service Restauration scolaire pour connaître les démarches à suivre. Prise en charge par la Ville de certains repas avec éviction (sans viande, sans porc) au tarif habituel.

Contact

Service Éducation

05 32 09 68 00 - education@mairie-saintjean.fr

Plus d'infos sur : www.mairie-saintjean.fr/mes-services



11-14 ans Collège

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Départements

Associations

o Qui fait quoi ?

L'Éducation nationale

Pour encadrer les élèves et gérer l'établissement, le collège est doté d'une équipe enseignante, d'une équipe de direction, d'un service vie scolaire, d'un secrétariat administratif, d'une infirmerie...

> Principale du Collège : Amélia BOUISSET - Chemin Belbèze - 05 61 37 67 00, 0311722d@ac-toulouse.fr

Le Conseil d'administration

Instance de concertation, le conseil d'administration du collège vote le règlement intérieur, adopte le projet d'établissement et délibère sur toutes les questions relatives au fonctionnement pédagogique et aux conditions matérielles de l'établissement. Y participent : le chef d'établissement, des représentants de l'administration et du personnel, des élus municipaux et départementaux, des représentants des parents d'élèves et des élèves. Les procès-verbaux sont affichés dans l'établissement.

Le rôle des collectivités territoriales

Le Conseil Départemental est chargé de construire, d'entretenir et d'équiper les collèges. Il s'occupe des bâtiments, des transports scolaires, de la restauration, du personnel technique... La Mairie participe au conseil d'administration et assure le fonctionnement du gymnase, mis à disposition.

La Mairie propose également des actions culturelles et citoyennes, tout au long de l'année.

Club Ados

o Fonctionnement

Le Club Ados est un service municipal, ouvert pendant les vacances scolaires. Situé aux Granges il propose des actions, à destination des collégiens de 11 à 14 ans et accueille également les jeunes, l'été, avant leur entrée en 6ème.

Accueil par journée complète (entre 8h45 et 18h) ou par ½ journée (matin ou après-midi). Repas non fourni.

Les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés qui proposent diverses activités en tenant compte des demandes de leur public. Des séjours et des sorties ont aussi lieu tout au long de l'année.

Planning des sorties disponible sur le blog du Club ados : <https://leclubados.wordpress.com/>

Contact

06 08 99 26 06 ou 05 32 09 67 64

clubados@mairie-saintjean.fr ou education@mairie-saintjean.fr

+ de 14 ans

o Accueil MJC

La MJC propose diverses actions en direction des plus de 14 ans aux Granges. L'équipe d'animation accompagne les jeunes pour les aider à structurer leurs projets, individuels ou collectifs, selon les objectifs suivants :

- Accueillir les jeunes pour l'accompagnement des projets individuels et collectifs
- Accompagner l'expression culturelle des jeunes et de leurs projets de loisirs
- Organiser des actions citoyennes et participatives
- Favoriser et organiser l'animation locale de jeunesse

Contact

05 32 09 67 63 ou 06 99 52 63 34

jeunesse@mjcstj31.fr

o Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF)

Elle regroupe le Lieu d'Accueil Enfants Parents, le Relais Assistante Maternelle et l'Espace Écoute Famille.

o Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

La Maison des couleurs accueille les familles, parents et grands-parents avec leurs enfants et petits enfants jusqu'à 5 ans . Ils sont accueillis par des professionnels de la petite enfance pour échanger et renforcer les liens familiaux.

Accueil le lundi et vendredi de 15h30 à 18h ; le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h et le jeudi de 14h à 18h.

o Espace Écoute Famille

Une équipe de professionnels accueille sur RDV les personnes qui rencontrent des difficultés interfamiliales avec leurs enfants, petits enfants, parents, grands-parents...

Elle propose une écoute, dans un espace confidentiel pour consolider les liens familiaux, accompagner et renforcer la fonction parentale.

Contact

37 bis avenue Lapeyrière

05 32 09 68 30

petite.enfance@mairie-saintjean.fr

o Ateliers Familles du Centre Social

Agréé par la Caisse d'Allocations Familiales, le centre social a une vocation d'accueil, d'information et d'échange. Il crée du lien social et favorise les rencontres intergénérationnelles. Lieu d'expression et de participation, il propose des activités pour tous et accompagne les initiatives et les projets collectifs des habitants.

Activités adultes (mémoire, cuisine, couture, loisirs créatifs...), activités en famille avec les enfants ou petits-enfants de 5 à 12 ans, informations sur les thèmes de la vie quotidienne, animations et sorties pour tous...

- À l'Espace Jeunesse Famille des Granges 33 ter route d'Albi
- À la Résidence du Soleil 60 chemin de Montrabé

Contact

05 32 09 68 37 ou 06 14 58 14 91

centre.social@mairie.saintjean.fr

Prévention Médiation

o Présentation

Il s'agit d'un espace ressources, de paroles et de prévention des risques (décrochage scolaire, addictions avec ou sans produit, conduites à risque, prévention routière, exclusion...).

Une équipe de professionnels accueille les adolescents, les jeunes et leurs parents pour des conseils, informations, orientations et accompagnements dans les démarches et les projets en lien avec le collège, la Maison des Solidarités, la Maison des Adolescents, la Mission Locale et les partenaires intervenant autour des problématiques adolescentes et jeunesse.

Afin de venir en aide aux parents qui le souhaitent, le service offre la possibilité d'actions de médiation, de régulation du dialogue et de facilitation de l'accès aux usagers vers les structures d'accompagnement.

L'équipe assure une présence de proximité lors de tournées de rues et à l'occasion des temps festifs et conviviaux qui permettent d'aller à la rencontre des jeunes.

Contact

1 chemin Belbèze
05 32 09 68 35 ou 06 33 09 27 32
prevention.mediation@mairie-saintjean.fr



Les Granges

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+14 ans

Famille

Granges

Déjarques

Associations

Ouvert à tous, seul, en famille ou entre amis, l'espace des Granges est un lieu emblématique, fer de lance du projet de rénovation du Cœur de Ville.

Bâtiment intergénérationnel et transversal, il comprend la médiathèque-ludothèque, l'Espace Jeunesse Famille (FabLab, le Club Ados, la MJC, les ateliers familles du Centre Social) et l'Espace Séniors. *Modalités d'accueil tout public disponibles dès mi-septembre sur le site internet de la Ville.*

o Médiathèque-Ludothèque :

Les conditions d'accès à la Médiathèque et à la Ludothèque sont identiques : accès libre et gratuit, horaires, carte d'adhésion et tarifs identiques.

Côté Médiathèque, un fonds documentaire élargi, des DVD et des CD sont proposés au prêt.

La Ludothèque, pleinement intégrée à la Médiathèque, propose du prêt de jeux, à hauteur d'un jeu par famille pour 3 semaines maximum.

L'adhésion reste familiale et annuelle (15€ Saint-Jean, 25€ hors Saint-Jean, tarif réduit pour les demandeurs d'emploi, étudiants, détenteurs des minima sociaux : 5€ Saint-Jean, 10€ hors Saint-Jean).

La carte d'adhésion permet aussi l'adhésion aux ateliers familles du Centre Social.

Contact

Médiathèque : 05 32 09 67 50 - mediatheque@mairie-saintjean.fr

Ludothèque : 05 32 09 67 54 - ludotheque@mairie-sainjean.fr

o FabLab

C'est un laboratoire de fabrication numérique où toute personne, quel que soit son niveau de connaissance, va pouvoir venir tester, et fabriquer elle-même tout type d'objets.

Un Fab Manager sera présent pour accompagner l'utilisation des différentes machines (découpe-laser, imprimante 3D, fraiseuse-CNC, brodeuse numérique, découpe-vinyle...).

Contact

05 32 09 67 62 - createch@mjcstj31.fr



Les démarches

o École, cantine, ALAÉ, centre de loisirs et club ados

Pré-Inscriptions scolaires

Elles sont ouvertes aux familles de Saint-Jean, les dérogations restant exceptionnelles. Toute pré-inscription scolaire s'effectue au service Éducation (formulaire téléchargeable sur le site de la mairie).

Les familles doivent être munies de leur livret de famille, d'un justificatif de domicile, et le cas échéant, d'un certificat de radiation de l'école précédente. En cas de divorce, le jugement devra obligatoirement être présenté.

Le directeur d'école, après pré-inscription par la Ville, procède à l'admission définitive de l'enfant.

Contact

Service Éducation

05 32 09 68 00 – education@mairie-saintjean.fr



Inscriptions

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Département

Associations

Inscriptions aux services péri et extrascolaires (Restauration scolaire, ALAÉ, Accueil de loisirs et Club Ados)

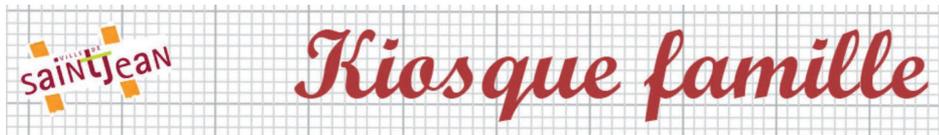
Avant chaque rentrée, pour fréquenter les structures d'accueil, chaque famille doit obligatoirement déposer ou mettre à jour son dossier d'inscription aux activités péri et extra scolaires pour l'année scolaire à venir.

Cette année, grande nouveauté pour les familles disposant d'un code famille : il est possible de saisir les informations du dossier directement sur le kiosque Famille et de scanner les pièces obligatoires à transmettre.

Imprimés d'inscription aux activités péri et extra scolaires à télécharger, calendrier et informations sur les modes de réservation aux activités sont à retrouver sur le site internet de la mairie : www.mairie-saintjean.fr, rubrique «Kiosque Famille» (pour une 1ère connexion, obtenir son identifiant auprès du service Éducation).

Ce dossier est accompagné des pièces nécessaires : quotient familial CAF ou MSA pour déterminer le tarif applicable (à défaut de numéro d'allocataire, fourniture du dernier avis d'imposition), attestation d'assurance aux activités péri et extra scolaires, fiche sanitaire ainsi que les pages 90 à 93 du carnet de vaccination, carte vacances loisirs CAF 2018 si octroi...

La Ville accompagne les familles pour simplifier leurs démarches : dématérialisation du dossier en ligne, paiement et réservation par internet sur le Kiosque Famille, accompagnement dans les démarches, délais de paiement élargis.



Paiements

Les factures sont disponibles sur le Kiosque Famille dès réception d'un mail d'information transmis par le service Éducation.

La facture est mensuelle et regroupe toutes les autres prestations consommées (ALSH, cantines, Club Ados). Elle est établie chaque début de mois pour le mois précédent avec un délai de paiement plus large (exemple : facture de janvier à régler avant le 31 mars).

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (sauf crèche)

En ligne, via le Kiosque Famille, après vous être connecté dans votre espace personnel.

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE ET VIREMENT

Pour la 1ère demande de prélèvement bancaire : remettre au service Éducation un RIB. Les prélèvements se font automatiquement le 10 du 2ème mois suivant le mois de facturation (exemple : la facture de septembre est prélevée le 10 novembre).

ESPÈCES, CHÈQUES, CHÈQUES VACANCES

Chèques libellés à l'ordre du Trésor Public : ils peuvent être déposés au Service Éducation ou dans la boîte aux lettres du Service.

Chèques vacances : à déposer au service Éducation

NB : Il est interdit de déposer des espèces ou des chèques vacances dans la boîte aux lettres. Ces paiements doivent être remis en main propre au service Éducation, contre délivrance d'un reçu.

CARTE VACANCES LOISIRS CAF, COMITÉS D'ENTREPRISES (sauf crèche)

Ces réductions sont uniquement possibles pour l'Accueil de Loisirs et le Club Ados (pour les vacances scolaires).

Aide financière : les familles rencontrant des difficultés peuvent contacter une assistante sociale à la Maison des Solidarités qui fera le lien avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Réservations-Annulations

Toutes les réservations et modifications Cantines, ALAÉ du mercredi après-midi, ALSH ou Club Ados s'effectuent depuis chez soi, sur le Kiosque Famille ou au service Éducation.

Tarifs : Se reporter à la grille de tarifs en vigueur (disponible sur le Kiosque Famille).

o Restauration scolaire :

Cette inscription se fait en début d'année à l'aide du dossier d'inscription. Aucune autre fiche de réservation n'est demandée dans l'année.

Il est possible de modifier ou d'annuler un repas sans facturation via internet sur le Kiosque Famille ou auprès du service Éducation, la veille avant 9h (le vendredi avant 9h pour le lundi).

Toute absence non signalée est facturée.

Pour toute fréquentation irrégulière, la réservation s'effectue sur le Kiosque Famille ou auprès du service Éducation la veille, avant 9 heures.

Lorsque l'enfant est inscrit à la cantine, il est obligatoirement inscrit à l'activité ALAÉ.

o ALAÉ :

Aucune réservation préalable n'est demandée.

Chaque accueil fréquenté est facturé (matin, midi, soir et/ou mercredi après-midi).

Toute séquence entamée est due.

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+14 ans

Famille

Granges

Déjarches

Associations

Réservations-Annulations

o ALAÉ du mercredi après-midi

Réservation dans les conditions habituelles comme les autres jours de la semaine, annulation sans facturation la veille avant 9h. Passé ce délai, la réservation est facturée.

o Accueil de loisirs

Petites vacances :

Annulation sans facturation une semaine avant chaque début de petites vacances. Passé ce délai, la réservation est facturée sauf sur remise d'un certificat médical au service Éducation (facturation du 1er jour de réservation).

Grandes vacances :

Annulation sans facturation jusqu'au 15 juin pour le mois de juillet et jusqu'au 15 juillet pour le mois d'août. Passé ce délai, la réservation est facturée sauf sur remise d'un certificat médical au service Éducation (facturation des 2 premiers jours de réservation).

o Club Ados

Les réservations, modifications ou annulations s'effectuent, soit sur le Kiosque Famille, soit au service Éducation, à des dates précises annoncées par site internet, affichage, mails, blog du Club Ados..., dans les mêmes conditions que l'ALSH.

Contact

Service Éducation

05 32 09 68 00 ou 06 33 00 18 46 – education@mairie-saintjean.fr

Kiosque Famille

sur le site Internet de la mairie : www.mairie-saintjean.fr

Les associations

o Sports

OMS (office municipal des sports) - 05 61 12 18 83 - oms.stjean@orange.fr
Arts martiaux de Saint-Jean - 05 62 89 16 12 - dojo.stjean@free.fr
Escalade - Les margouillats - 06 72 28 49 99 - escalade.saintjean@gmail.com
Football BMSJ - 06 03 10 85 87 - bmsj.fc@gmail.com
Saint-Jean Gymnique - 06 29 50 87 66 - contactssaintjeangymnique@gmail.com
Badminton club - 06 06 75 37 86 - sjbc.bad31@gmail.com
Handball Club Saint-Jean - 06 87 23 46 71 - hbc.saintjean@gmail.com
Nord Est Toulousain Basket Club - 06 14 81 73 52 - netsbc@orange.fr
Tennis - 05 61 74 51 41 - tc.stjean31@orange.fr

o Culture

MJC - 05 32 09 67 60 - accueil@mjcstj31.fr
Atelier Danse impro - 06 73 35 83 45 - atelierdanseimpro@gmx.fr
Ecole de Musique (ADMNET) - 06 38 73 45 96 - contact@dansemusique.net

o Éducation

Espace solidarité Aide aux devoirs - 05 61 74 06 46 - g.taron@libertysurf.fr
Com'Unity - 06 77 09 78 98 - 06 72 93 19 07 - assoccommunity31@gmail.com

o Parents d'élèves

AIPE - Ecoles du Centre - aipesaintjean@gmail.com
AIPE - Ecole Marcel Langer - aipemarcellanger@laposte.fr
FCPE - Ecoles Preissac - fcpepreissac@gmail.com
AIPEC - Collège Romain Rolland - college.saintjean@aipec.fr
FCPE - Collège Romain Rolland - carine.yannotto@wanadoo.fr

Retrouvez la liste de toutes les associations Saint-Jeannaise
sur www.mairie-saintjean.fr/associations

0-3 ans

3-11 ans

11-14 ans

+ 14 ans

Famille

Granges

Déjarques

Associations

Calendrier scolaire 2018-2019



zone C

Académies :
Créteil, Montpellier,
Paris, Toulouse, Versailles

ACCUEIL DE LOISIRS

(Accueil des enfants
pendant les vacances scolaires)

Dates limites
d'inscription

Dates prévisionnelles
de fermeture

**PRE-RENTRÉE
DES
ENSEIGNANTS**

Jeudi 30 août 2018

**RENTRÉE
SCOLAIRE
DES ÉLÈVES**

**Lundi
3 septembre 2018**

**VACANCES
DE LA TOUSSAINT**

Fin des cours :
Samedi 20 octobre 2018
Reprise des cours :
Lundi 5 novembre 2018

**Lundi
15 octobre 2018
18h**

2 novembre

**VACANCES
DE NOËL**

Fin des cours :
Samedi 22 décembre 2018
Reprise des cours :
Lundi 7 janvier 2019

**Lundi
17 décembre 2018
18h**

**du 24 au 31
décembre**

**VACANCES
D'HIVER**

Fin des cours :
Samedi 23 février 2019
Reprise des cours :
Lundi 11 mars 2019

**Lundi
18 février 2019
18h**

**VACANCES
DE PRINTEMPS**

Fin des cours :
Samedi 20 avril 2019
Reprise des cours :
Lundi 6 mai 2019

**Lundi
15 avril 2019
18h**

**VACANCES
D'ÉTÉ**

Fin des cours :
Samedi 6 juillet 2019

**le 15 juin 18h (juillet),
le 15 juillet 18h
(août)**

du 12 au 16 août